

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 MARS 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 09

L'an deux mille vingt-six, le lundi 2 mars, à 20 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle de réunions de la mairie sous la Présidence de M. Jacques DUCHET, Maire.

Présents : Mme Annie LORON,
MM. Pascal VAUTIER, Henry BAILLY, Fernand DESROCHES, David FOURNIER, Emmanuel LEGRAND, Guy SIVIGNON, Jean-Bernard FOUILLET

Absents excusés : Mme Françoise BALVAY,
M. Alain BRANGER

Absentes : Mmes Sarah RUZZA, Carole MARTIN,

Membres ayant donné pouvoir : Mme Françoise BALVAY, pouvoir à Annie LORON
Mr Alain BRANGER, pouvoir à Fernand DESROCHES

Date de la convocation : 23 février 2026

Elu secrétaire de séance : M. Fernand DESROCHES

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025 :

M. Le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2025, qui a été adressé à tous les conseillers.

Aucune remarque particulière n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026 :

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le premier tour des élections municipales est fixé au dimanche 15 mars 2026.

A ce titre, il souhaite définir les permanences du bureau électoral :

De 8h00 à 11h30	Président :	Jacques DUCHET
	Assesseurs :	Guy SIVIGNON Jean-Bernard FOUILLET
De 11h30 à 15h00	Président Délégué :	Pascal VAUTIER
	Assesseurs :	Françoise BALVAY Annie LORON
De 15h00 à 18h00	Président Délégué :	Henry BAILLY
	Assesseurs :	David FOURNIER Fernand DESROCHES

3. ONF - TRAVAUX SYLVICOLES 2026 SUR LA FORET COMMUNALE - DOCUMENT DES PRESCRIPTIONS FORET COMMUNALE DE CHENAS - PERIODE 2027-2046

M. Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de document des prescriptions de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du code forestier

M. Le Maire expose les grandes lignes de ce projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur la durée de l'aménagement.

*Où cet exposé,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité :*

- *Approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.*
- *Autorise M. Le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.*

4. PANNEAUX « ECOLE SANS TABAC » ET « PARC ET JARDIN SANS TABAC »

M. Le Maire informe les élus qu'il a sollicité la société SIGNAUX GIROD pour un devis concernant la mise en place de panneaux « Ecole sans tabac » à installer devant l'école, et « Parc et Jardin sans tabac » à installer devant les sites de l'espace du souvenir et de l'aire de loisirs.

Il attend un devis avec plusieurs modèles pour l'espace du souvenir et l'aire de loisirs, avec notamment la mention « des chiens en laisse », l'interdiction de l'usage des vélos et motos à l'intérieur de ces lieux pour les préserver.

M. Le Maire ne manquera pas de revenir vers les élus à réception des différentes propositions.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir pris connaissance, en avoir délibéré,
A l'unanimité :*

- *Approuve la mise en place de panneaux signalétiques « Ecole sans tabac » et « Parc et jardin sans tabac ».*

5. CITEO - CONVENTION DE GROUPEMENT POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LUTTER CONTRE LES DEPÔTS SAUVAGES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ENTRE CITEO, LA CCSB ET SES COMMUNES MEMBRES :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2212-2,

Considérant la compétence de la CCSB en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Considérant la compétence en matière de salubrité publique de M. Le Maire de la Commune de Chénas, membre de la CCSB,

Considérant que la lutte contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CCSB nécessite, afin d'être le plus efficace possible, l'action coordonnée, de la CCSB et de ses communes membres, chacune dans leur domaine respectif de collecte des déchets ménagers et assimilés, d'une part, de salubrité publique d'autre part,

Considérant que dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs d'emballages, CITEO propose un dispositif de financement de l'action de lutte contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés prise dans sa globalité, coordonnée par la CCSB en lien avec les actions de ses communes membres en matière de lutte contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés,

Considérant le projet de convention de mise en place d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés entre CITEO, la CCSB et ses Communes membres, ci-annexé,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents :

- *Approuve la convention de mise en place d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés entre CITEO, la CCSB et ses Communes membres, telle que jointe en annexe de la présente délibération,*
- *Désigne la CCSB comme coordonnateur mandataire du groupement et lui donner mandat pour signer la convention avec CITEO,*
- *Autorise la Communauté de Communes Saône-Beaujolais /*
 - *A percevoir l'intégralité des soutiens LDA de la part de CITEO*

- *A reverser à chaque commune la part lui revenant selon les dispositions prévues par l'article 5 de la convention,*
- *Autorise M. Le Maire ou son représentant à signer ladite convention et prendre tout acte en exécution de la présente décision.*

6. BUDGET COMMUNAL :

M. Le Maire informe les élus que la commission finances a commencé de se réunir pour élaborer le budget prévisionnel communal 2026.

A ce titre, M. Le Maire ne souhaite pas se lancer dans des travaux d'investissement importants pour l'exercice 2026.

Le budget 2026 sera voté le 27 avril 2026 par les nouveaux élus.

M. Le Maire expose quelques points relatifs au futur budget :

Cimetière : reprise de concessions abandonnées

Bâtiment : Local technique à finir

Aire de loisirs : local des vestiaires à terminer

Eglise : remise aux normes de l'église et chiffrage des abords de l'église qui sont à stabiliser.

7. DELIBERATION PORTANT SUR L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE :

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, notamment dans le cadre du financement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, M. Le Maire indique aux élus que la municipalité de Chénas peut contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommée « ligne de trésorerie ».

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds, appelés « tirages », lorsqu'il le souhaite.

M. Le Maire indique avoir consulté plusieurs organismes de crédits afin de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € sur un an.

Après analyse, la proposition de la Caisse d'Epargne a été retenue.

Les conditions de la ligne de trésorerie proposée par la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée : Un an maximum
- Taux d'intérêt : Taux fixe de 2,82 % l'an
- Frais de dossier : 400 €

Les tirages seront effectués à l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

M. Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2026,
Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,
Après avis favorable du 20 février 2026 de la commission des finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal :

- *Approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie, auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 100 000 € aux conditions, ci-dessus, indiquées ;*
- *Autorise M. Le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat ;*
- *Autorise M. Le Maire à signer tout document nécessaire à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie.*

8. INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 :

M. Le Maire a reçu les chiffres relatifs à la population légale de la commune tels qu'ils ressortent du recensement de la population.

Populations légales au 1^{er} janvier 2023 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- | | |
|-------------------------------|-----|
| • Population municipale : | 533 |
| • Population comptée à part : | 13 |
| • Population totale : | 546 |

M. Le Maire rappelle aux élus que le recensement de la population a débuté le jeudi 15 janvier 2026 pour se terminer le samedi 14 février 2026.

300 logements d'habitation ont été recensés, pour 537 bulletins individuels enregistrés, comprenant 104 bulletins individuels récoltés au format papier, 421 bulletins individuels envoyés par internet et 12 personnes qui n'ont pas répondu à l'enquête.

A noter le recensement de 20 résidences secondaires sur la commune et 45 logements vacants.

9. QUESTIONS DIVERSES :

M. Le Maire donne la parole aux élus :

- Pascal VAUTIER :

Une opération a été effectuée au niveau de la chaufferie. Les silos ont été entièrement vidés. Un nettoyage complet des chaudières a été effectuée. Puis remise en route la chaufferie.

BEVELEC a procédé à la vérification de l'électricité de tous les bâtiments communaux.

L'APAVE est également intervenue pour la chaufferie.

- Henry BAILLY :

Suite à l'enfouissement des réseaux secs, une réunion est planifiée chaque semaine avec tous les intervenants. Le chantier est actuellement arrêté.

Des fourreaux en attente ont été placés au niveau du tri sélectif et aux Deschamps pour installer des caméras.

A ce titre, Henry BAILLY a pris contact la société SERFIM pour demander un rendez-vous et préparer un devis.

- Guy SIVIGNON

Il souhaite connaître l'avancement du dossier concernant les panneaux signalétiques de la commune.

M. Le Maire reprend la parole pour confirmer aux élus que M. Lucas DAILLY est venu chercher l'ensemble des panneaux à reprendre le 23 février dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Jacques DUCHET



Le Secrétaire de Séance,
Fernand DESROCHES

